

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET  
INGÉNIERIE**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

**1. Motion présentée en séance**

*« Le conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie réuni ce 28 novembre 2019 exprime la très vive émotion de la communauté universitaire de la Faculté concernant l'immolation de l'étudiant de l'université Lumière-Lyon-II. Il tient à exprimer sa très profonde sympathie et sa solidarité à la famille, aux camarades de l'étudiant et à l'université Lumière-Lyon-II. Ce drame appelle la mobilisation et la responsabilisation de toutes et tous pour prévenir la précarité de certaines étudiantes et certains étudiants et pour renforcer les dispositifs d'accompagnement des étudiantes et étudiants se trouvant en difficulté dans leur parcours. »*

**Le conseil de la faculté approuve la motion présentée par 29 voix pour et 11 refus de vote.**

**2. Avis sur la convention d'objectifs et de moyens**

En page 8, le conseil de faculté propose d'ajouter la phrase suivante :

*« Mise en place de campagnes de sensibilisation pour prévenir la précarité et renforcer les dispositifs d'accompagnement des étudiantes et étudiants se trouvant en difficulté dans leur parcours. »*

**Le conseil de la faculté approuve la convention d'objectifs et de moyens par 27 voix pour et 11 voix contre.**

**3. Avis sur les capacités d'accueil en master pour l'année 2020/2021**

**Le conseil de la faculté approuve les capacités d'accueil en master pour l'année 2020/2021 par 27 voix pour et 9 abstentions.**

Stéphane REGNIER

Doyen de la Faculté des Sciences  
et Ingénierie

